

# **POLITIQUE D'AUGMENTATION ET D'APPLICATION DES TARIFS**

**VERSION 2023**

---

13 MARS

---

**ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK**

**Rédigée par : Marie-Ève Juneau**



**ZEC**  
**Rivière-  
Blanche**

## La politique

Afin de se doter d'une procédure pour faire l'élaboration de la grille tarifaire et d'avoir une ligne directrice dans les choix de l'ASM, le présent document a été rédigé. La politique d'augmentation et d'application des tarifs se veut conséquente avec les orientations du conseil d'administration, tout en s'assurant que les objectifs de rétention du personnel soit atteint. La politique permettra à la direction d'élaborer la grille tarifaire annuellement.

## Augmentation annuelle

L'augmentation annuelle des tarifs est dépendante des taux d'indexation prévus par le ministère. Habituellement, le taux d'indexation prend en considération l'augmentation annuelle de l'IPC à partir du mois de juin de l'année précédente. Il est alors possible d'estimer l'augmentation des tarifs qu'il sera possible d'appliquer pour la saison à venir.

## Tarifs maximums exigibles

Certains tarifs sont normalisés par le ministère en ayant des tarifs maximums exigibles. Lorsque l'ASM dépose sa grille de tarification au ministère, pour l'année à venir, ses tarifs ne doivent pas dépasser ces maximums. Seulement certains tarifs sont régis par ces tarifs maximums.

Tous les tarifs maximums fixés par le ministère font référence aux tarifs individuels.

De plus, seulement les tarifs simples sont normalisés, par exemple : forfait de pêche, forfait de chasse aux petits gibiers, forfait de chasse au chevreuil, forfait de chasse à l'ours, forfait de chasse à l'original.

Les tarifs de réseau routier et les tarifs quotidiens sont aussi tributaires des maximums prévus par le ministère (réseau routier annuel, réseau routier quotidien, pêche et chasse quotidienne).

Les tarifs en lien avec les activités récréatives, dont le camping, sont définies par le Plan de développement des activités récréatives (PDAR).

## Forfaits individuels, familiaux et – de 25 ans

L'ensemble des forfaits doivent comprendre au minimum une carte de membre.

**Les forfaits individuels** : Correspondent aux tarifs de référence et suivent normalement l'indexation annuelle indiquée par le ministère. Le coût de ces forfaits représente 100% du tarif fixé par l'ASM.

**Les forfaits familiaux** : Correspondent au 160% du prix d'un forfait individuel. Les forfaits familiaux sont applicables seulement pour le membre et son ou sa conjointe au moment de l'achat du forfait ainsi que pour les enfants de 0 à 17 ans mais seulement pour la pêche et la chasse aux petits gibiers.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans, si les parents détiennent un forfait familial, peuvent être ajoutés au même forfait, avec un supplément.

**Les forfaits – de 25 ans** : Correspondent à 60% du prix d'un forfait individuel auquel. Le forfait – de 25 ans, ne correspond pas à un tarif familial.

	Individuel	Familial	- de 25 ans
% du coût du forfait	100%	160%	60%

## Forfaits mixtes

Les forfaits mixtes ne sont pas assujettis aux tarifs maximums fixés par le ministère sauf pour le forfait global qui comprend l'ensemble des activités suivantes : pêche, chasse aux petits gibiers, chasse au cerf, chasse à l'ours et chasse à l'original.

Le calcul des forfaits mixtes suit la règle suivante :

Nombre de forfaits	% du coût
1 forfait	100%
2 forfaits	90%
3 forfaits	83%
4 forfaits et plus	75%

De ce fait, si le forfait individuel de pêche est de 178\$, que le forfait de chasse au petit gibier est de 140\$, que le forfait de la chasse au cerf est de 25\$, que le forfait de la chasse à l'ours est de 80\$ et que celui de l'original est de 342\$, le forfait mixte qui inclut tous ces forfaits se calculera de la manière suivante :

Forfait	Coût unitaire	%	Conversion
Pêche (ind)	178\$	75%	134\$
Petit gibier (ind)	140\$	75%	105\$
Cerf (ind)	25\$	75%	19\$
Ours (ind)	80\$	75%	60\$
Original (ind)	341\$	75%	256\$
<b>TOTAL forfait mixte :</b>			<b>574\$</b>

Au lieu d'en avoir coûté 764\$ à un membre, il lui en coûtera 574\$



## Révision et estimation des tarifs 2023

Entre juin 2021 et juin 2022, l'IPC a augmenté de 8,1%. Cependant, l'ASM a décidé de limiter l'augmentation des tarifs à 6%, notamment en raison de l'importance liée à la rétention du personnel. En lien avec la rétention du personnel, l'ASM doit donc procéder à des ajustements des échelles salariales en fonction de l'évolution du marché de l'emploi et de l'augmentation du salaire minimum, ce qui influence directement le niveau des tarifs.

Également, puisque l'ASM est en processus de demande de modifications règlementaires concernant l'encadrement de la chasse à l'original et que les modifications ne pourront pas être appliquées avant 2024. L'ASM envisagera une réduction importante du prix du forfait de chasse à l'original individuel, en 2024, afin d'éviter de décourager les chasseurs. Par la suite, le forfait suivra le taux d'indexation comme tous les autres forfaits.

Il faut aussi prendre en compte

Après la planification de la masse salariale, voici la grille de révision des tarifs.

FORFAITS	Tarif avec taxes 2022	MAXIMUM 2022	Explication de la modification	Tarif avec taxes 2023
Carte de membre	34,50\$	34,50\$	AUCUN AJUSTEMENT	34,50\$
Pêche (individuel)	168,00\$	193,18\$	Augmentation de 6%	178,00\$
Chasse petits gibiers (individuel)	132,00\$	193,18\$	Augmentation de 6%	140,00\$
Chasse au cerf (individuel)	25,00\$	322,14\$	AUCUN AJUSTEMENT	25,00\$
Chasse à l'ours (individuel)	80,00\$	322,14\$	AUCUN AJUSTEMENT	80,00\$
Chasse à l'original (individuel)	322,00\$	495,35\$	Augmentation de 6%	341,00\$
Pêche, chasse petits gibiers, cerf, ours et original (individuel)	580,00\$	778,43\$	75% de chaque forfait	574,00\$,
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>				
Réseau routier annuel (1 véhicule)	114,00\$	134,16\$	Augmentation de 6%	120,00\$
Réseau routier annuel (2 véhicules)	144,00\$	161,07\$	Augmentation de 6%	152,00\$
Réseau routier annuel (3 véhicules et +)	174,00\$	178,88\$	Augmentation de 6%	184,00\$
Réseau routier quotidien	13,00\$	13,45\$	Augmentation de 6%	14,00\$
<b>QUOTIDIENS</b>				
Pêche 1 jour (individuel)	34,00\$	33,96\$	Augmentation de 3%	35,00\$
Chasse petits gibiers 1 jour (individuel)	34,00\$	33,96\$	Augmentation de 3%	35,00\$